

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE "X7V"

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBECANE"

16, Rue Lesault - 93502 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque : MOTOBECANE — **Type :** X7V — **Genre :** CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Poids total autorisé en charge : 165 kg.

Nom et adresse du constructeur : Les Ateliers de la MOTOBECANE - 16, rue Lesault - 93502 PANTIN (Seine-Saint-Denis).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues : Deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : en tubes d'acier soudés. Avec carrosserie plastique.

Roues : en alliage d'aluminium coulé, munies de pneumatiques $2\frac{3}{4} \times 10$.

Pédalier : à roue de 34 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux un pignon à roue libre de 16 dents solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur : devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 0,983 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur 1,455 m. — largeur 0,655 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,08 m.

Poids du véhicule sans carburant : 37 kg.

Poids du véhicule en ordre de route : 40 kg.

Poids total autorisé en charge : 165 kg.

3. - MOTEUR

Type : à explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage : 39 mm. - Course 41,8 mm. - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression : 7,8.

Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : contenance 3,6 litres, fermé par un bouchon vissé avec possibilité de fermer la mise à l'air.

Régime de rotation du moteur : maximum 5000 tr/mn - correspondant au couple maximum 3000 tr/mn - correspondant à la puissance maximum 5000 tr/mn.

Echappement : Le silencieux d'échappement est du type trapézoïdal, d'un diamètre intérieur croissant progressivement de 24 à 65 mm et se terminant par une partie cylindrique de 65 mm de diamètre intérieur. Sa longueur développée est d'environ 37 cm. Son volume approximatif est de 0,85 litre. Le silencieux contient un diaphragme percé de trous et une coupelle traversée par un tube de diamètre intérieur de 12 mm.

La sortie est effectuée par un tube de diamètre intérieur 10 mm.

- Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 est de 72,5 dBA.

- Le silencieux porte à la partie arrière droite une marque constituée par les chiffres 40 frappés, et encadrés par le poinçon du constructeur.

Alimentation du moteur : carburateur GURTNER à passage de 12 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage : par volant magnétique NOVI.

Graissage : par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : pédalage - un décompresseur est conjugué avec la poignée droite, commandant les gaz.

Antiparasitage : le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'O.R.T.F.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 tr/mn.

Transmission : Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14×7 , une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 36 dents solidaire du moyeu arrière.

Le cyclomoteur possède un changement de vitesse automatique. A cet effet, la poulie solidaire de l'arbre moteur est extensible et commandée par des billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort tendeur accroché au cadre.

Dispositif bicyclette : un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication	Petite vitesse	207,5	36	$\times \frac{11}{36} = 13,72$
		49,5	11	
		207,5	36	
	Grande vitesse	87,5	11	$\times \frac{11}{36} = 7,76$
		87,5	11	

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de $2\frac{3}{4} \times 10$ dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,15 m, au régime du moteur de 1.000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Petite vitesse : 5,03 km/h.

Grande vitesse : 8,89 km/h.

Au régime régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 44,5 km/h.

diamètre 80 mm, commandé par un levier à main droite et câble.
diamètre 80 mm, commandé par un levier à main gauche et câble.

diamètre 80 mm, commandé par un levier à main droite et câble.
largeur 20 mm. Surface totale 26 cm²

largeur 20 mm - Surface totale 26 cm².

- largeur 20 mm - Surface totale 26 cm².

SIGNALISATION

te sous 6 volts un projecteur avant à lampe jaune agréé et un feu rouge

grée. Tous ces dispositifs sont situés aux cotes et emplacements réglés.

xe équipée d'indicateurs de changement de direction avant et arrière

réé.

sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindre « CM » ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par l'

nçon du constructeur.

çon du constructeur.
ite du cadre.

allique fixée sur l'ailette droite de la culasse.
moteur droit.

moteur droit.

1 250 000.

BAL DE RÉCEPTION TOM 1-2

demande du constructeur le 28 mars 1973 que le véhicule N° 1 250 000
comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type X 7 V satisfait au
la R 199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

s, le 24 mai 1973

ingénieur des mines
signé : BIREN)

Signé : BIREN)



Paris, le 24 mai 1973

l'ingénieur des TPE (mines)
(signé : HAZOTTE)

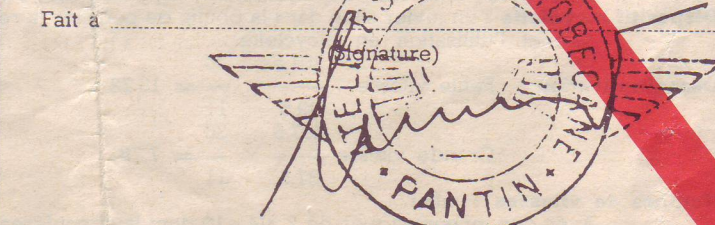
(signé : HAZOTTE)

AT DE CONFORMITE

tant dûment accrédité des " Ateliers de la MOTOBÉCANE " pour, certifie : a) que le véhicule :

6 Puissance administrative :
7 Carrosserie : Solo
8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
9 Charge utile :
10 Poids à vide : 37 kg.
11 Poids total autorisé en charge : 165 kg.
du véhicule isolé : d'un ensemble :

Fait à



cul susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 55 du Code de la route, le titulaire de la carte grise du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux prescriptions de l'article 54 du Code de la route, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.